



AAS • AFJ • AJEMA • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 27 septembre 2018 à 19h00

à la salle du Conseil de Vufflens-le-Château

Présidence : M. Laurent Guignard, Municipal à Gimel.
Secrétaire : M. Emile Favre
Présences : Selon la liste des présences

M. Laurent Guignard, Président, ouvre la séance à 19h05 en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC ayant répondu à la convocation.

Il remercie la commune de Vufflens-le-Château pour la mise à disposition des locaux pour la tenue de cette assemblée.

Il informe que la commission ad'hoc qui a rapporté sur le préavis 5/09.2018 concernant l'acquisition de Multi-modules-Plateforme KIBE propose une modification de l'ordre du jour en raison des amendements formulés dans leur rapport qui pourraient modifier le résultat du budget 2019.

A cet effet, Mme Podio, Présidente du CODIR, informe que certains amendements présentés n'influencent pas le résultat du budget. Elle précise que le CODIR a tenu compte des remarques pertinentes de la commission. Deux amendements au préavis sont proposés à l'approbation du Conseil, notamment sur l'amortissement de l'investissement et la réévaluation des effectifs. Elle propose donc de ne pas modifier l'ordre du jour.

Mise au vote, l'assemblée refuse la modification sollicitée par la commission. L'ordre du jour n'est donc pas modifié.

1. Liste des présences

Communes excusées : Buchillon, Chavannes-le-Veyron, Eclépens, Etoy, Dizy, Gollion, Mauraz, Montricher, Pampigny et Saint-Livres.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Guignard prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'assemblée afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont :

- Madame Patricia Crescini, Municipale de la Commune de St-Oyens,
- Monsieur Georges Barré, Syndic de la Commune de Pompaples,
- Monsieur Michel Dénéreaz, Municipal de la Commune de Bière,
- Monsieur Louis Durand, Municipal de la Commune de Ballens,
- Monsieur Jean Barbey, Municipal de la Commune de Bougy-Villars.

M. Guignard demande à l'assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance et accepté la prestation de serment, ces 5 personnes sont considérées comme membre du Conseil Intercommunal et peuvent de suite participer aux délibérations.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018

La lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 qui a été envoyé avec la convocation à la séance de ce jour est accepté à la majorité des membres présents (2 abstentions).

Le Président remercie le secrétaire pour sa rédaction.

4. Préavis N° 4/09.2018 : Budgets 2019

M. Guignard donne la parole à Mme Sylvie Ciana, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture des conclusions du rapport qui sont identiques aux conclusions du préavis du CODIR. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

A l'unanimité, moins 2 abstentions représentant 3 voix, le Conseil décide :

1. D'approuver les budgets de l'exercice 2019 relatifs aux buts principaux :
 - Centre Social Régional – Revenu d'Insertion – (CSR-RI),
 - Agences d'Assurances Sociales (AAS),
 - Centre Régional de Décisions (CRD)
2. D'approuver les budgets de l'exercice 2019 relatifs aux buts optionnels :
 - Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA),
 - Accueil Familial de Jour (AFJ).

5. Préavis N° 5/09.2018 : Plateforme KIBE pour le réseau AJEMA

M. Guignard donne la parole à M. Jean Barbey, rapporteur de la commission ad'hoc pour la lecture des conclusions du rapport. Cinq amendements sont proposés, à savoir :

1. D'accepter l'acquisition sous forme d'investissement des trois modules KIBE pour un montant de CHF 70'200.00,
2. De financer cet investissement par les liquidités de la trésorerie,
3. De procéder à l'amortissement de cet investissement selon la politique d'amortissement pour l'informatique,
4. De tenir compte des changements directs que cet investissement entraîne dans les charges d'exploitation dès janvier 2019, soit une réduction de CHF 30'000.00 sur le poste des charges administratives et une augmentation de CHF 6'500.00 au poste de la maintenance logiciel, ainsi qu'une augmentation du poste des amortissements selon la politique d'amortissement pour l'informatique,
5. De tenir compte des changements directs que cet investissement entraîne dans les charges d'exploitation dès janvier 2019, soit une réduction de CHF 80'000.00 correspondant à 0.8 EPT et de charger la direction de prendre des mesures en terme de personnel.

La discussion ouverte, Mme Sylvie Podio, Présidente du Comité de direction, remercie les membres de la commission pour l'intérêt porté à ce dossier. En réponse et pour concorder aux amendements formulés sur le rapport, elle propose d'ajouter 2 amendements au préavis du CODIR, à savoir :

1. De procéder à l'amortissement de cet investissement en une année par une dissolution partielle du fonds informatique,
2. De demander au CODIR de réévaluer les effectifs en fonction des résultats pour le budget 2020.

Elle précise, concernant les points 4 et 5 de la commission, que le nouveau logiciel sera effectif dès janvier 2019 et que les économies se feront à l'intérieur des structures. Pour la réévaluation des effectifs, elle informe qu'il y aura lieu de former 150 mamans de jour pour l'utilisation du nouveau logiciel et qu'il serait malvenu de licencier du personnel sitôt après cette formation. Mme Podio propose donc de reporter une réévaluation des effectifs au budget 2020.

M. Meyer, syndic de Féchy, demande s'il s'agit de modules complémentaires ou s'il y avait possibilité de les acquérir avant. Il lui est répondu qu'il s'agit bien d'un développement de nouveaux modules KIBE qui n'existaient pas avant et que ceux-ci faciliteront les travaux administratifs.

M. Siegwart, municipal de Vufflens-le-Château, demande des précisions sur les fonds de réserve pour l'informatique. M. Vouillamoz, Directeur, rappelle qu'il y a deux fonds qui sont alimentés par les excédents de revenus de la part du CSR sur les exercices, ceci en fonction de l'évolution des dossiers à traiter. Le financement cantonal varie et ces fonds permettent d'absorber la diminution des affaires et d'éviter des licenciements de personnel. Ces deux fonds de réserve sont soumis à autorisation du canton pour son utilisation. Le fonds informatique n'est pas financé par le SPAS mais par la DSI (Direction des systèmes d'information) qui n'a pas de directives sur son utilisation. Ce fonds a grossi ces dernières années, ce qui a permis au CODIR d'utiliser cette réserve pour l'acquisition de ces nouveaux modules.

M. Guignard demande à la commission si elle maintient ses amendements après les précisions apportées par le CODIR. La commission répond par l'affirmative.

Il est donc procédé au vote amendements par amendements.

Amendement 1 de la commission :

Les délégués acceptent l'acquisition des trois modules sous forme d'investissement par 53 voix contre 13 et 3 abstentions.

Amendement 2 de la commission :

Les délégués (AJEMA) acceptent de financer cet investissement par les liquidités de la trésorerie (12 voix contre et 3 abstentions).

Amendement 3 de la commission :

Les délégués (AJEMA) refusent la proposition de procéder à l'amortissement de l'investissement selon la politique d'amortissement pour l'informatique.

Amendement du CODIR :

Les délégués (AJEMA) acceptent de procéder à l'amortissement de l'investissement en une année par une dissolution partielle du fonds informatique. (3 abstentions).

Amendements 4 et 5 de la commission :

Les délégués (AJEMA) refusent de tenir compte des changements directs de l'investissement (3 avis contraires et 5 abstentions).

Amendement du CODIR :

Les délégués (AJEMA) acceptent l'amendement du CODIR demandant de réévaluer les effectifs en fonction des résultats pour le budget 2020. (5 avis contraires et 2 abstentions).

Il est ensuite passé au vote final :

Les délégués (AJEMA) acceptent le préavis amendé (4 avis contraires et 3 abstentions).

6. Préavis N° 6/09.2019 : Création de 12 nouvelles places d'accueil les midis et après-midis au sein de l'UAPE La Fourmière à Lonay pour août 2019.

M. Guignard passe la parole à M. Marc Dubois, rapporteur de la commission ad'hoc pour la lecture des conclusions du rapport qui sont identiques aux conclusions du préavis du CODIR.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Wyss, municipale de Morges demande la stratégie et la planification du CODIR pour satisfaire aux demandes de places d'accueil.

Mme Podio informe que le réseau AJEMA a un plan de développement qui a été validé par le Conseil. Le nombre de places reste dans la stratégie globale du plan de développement. Pour le parascolaire, il s'agit d'une situation particulière puisque nous avons adopté le plan avant la modification de la loi d'accueil de jour des enfants. Actuellement 23 % des enfants peuvent prendre les repas de midi sur l'ensemble des enfants scolarisés, ce qui semble raisonnable mais pas excessif. Sur la plage horaire de l'après-midi, cela représente un taux de 13,85 % des élèves. Le réseau devra revoir son plan de développement en raison de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le parascolaire. Plusieurs options et développements seront discutés avec les associations scolaires intercommunales pour répondre aux besoins.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

A l'unanimité, le préavis est accepté.

7. Nomination d'un membre à la commission de gestion

Le Président ouvre la discussion.

M. Michel Crottaz, municipal d'Aubonne, propose sa candidature. Puisqu'il remplace le délégué officiel de la commune d'Aubonne M. de Mestral, M. Crottaz est élu membre de la commission de gestion sous réserve de l'acceptation de la Municipalité d'Aubonne.

8. Communications du Bureau – Transmission des documents

M. Guignard propose qu'en raison de l'évolution de l'informatique les documents (préavis, rapports, procès-verbaux, convocations des commissions) soient dorénavant adressés par voie informatique. Pour les convocations officielles, elles seront toujours transmises par courrier postal, ceci conformément à la loi sur les communes.

Mme Dolce, municipale de Moiry, demande si cette façon de procéder figure dans les statuts de l'association. Il lui est répondu que le règlement le permet mais que cette procédure doit être validée par le Conseil.

M. Siegwart, municipal de Vufflens-le-Château, est favorable à cette nouveauté tout en précisant la nécessité de regrouper les documents.

Mme Podio approuve les propos de M. Siegwart et précise qu'il y aura lieu de faire plusieurs envois avant les séances, d'abord les préavis du CODIR, puis la désignation des membres des commissions, les rapports etc. Chacun pourra ainsi intervenir directement auprès des membres des commissions.

Aucune commune ne demande l'envoi par courrier postal. Le Président remercie les délégués d'accepter cette nouvelle procédure qui simplifiera le travail du secrétaire.

9. Communications du Comité de direction

Mme Podio rappelle le projet d'unité commune ORP – CSR. Ce projet avance. Le principe est que certains bénéficiaires à l'aide sociale seront orientés dans une seule unité comprenant un conseiller ORP et un(e) assistant(e) social(e). Ce projet a été mis sur pied par le canton parce que le constat a été fait que beaucoup de gens sortaient des bénéficiaires ORP alors qu'ils sont toujours plaçables. Les conséquences sont nombreuses puisque selon les désirs du canton via

M. Maillard, Chef du Département, l'unité commune aurait été à Morges et le Centre social régional à Nyon. Cette solution n'est évidemment pas confortable pour les usagers en raison des nombreux déplacements. Cette proposition n'a pas été acceptée et une autre variante est à l'étude, notamment le maintien de 10 régions d'actions sociales et 6 unités communes. A suivre. Une séance est d'ailleurs fixée cette semaine avec M. Maillard pour discuter de ce projet. A cette occasion, il sera notamment demandé que le projet ne pèse pas la situation financière des communes et de diminuer la facture sociale, ceci malgré que cette étude se réalise en période de plein emploi. Il est évident que les négociations seront difficiles.

10. Divers et propositions

M. Boulosa, municipal de Ferreyres, demande si les communes pouvaient refuser d'entrer en matière sur cette nouvelle restructuration des agences sociales.

Mme Podio répond que c'est une bonne question. Elle informe que sur l'ensemble du territoire cantonal, les déplacements ne dépassent pas 30 minutes à une heure, que ce soit en transports publics ou en voiture privée. La loi sur le chômage admet une durée de déplacement de 2 heures. Pour l'instant, les communes ne sont pas consultées pour se déterminer sur ce projet.

Le but étant de trouver une solution commune permettant à chaque personne au chômage de trouver un emploi.

A la demande de savoir si les frais de déplacement en transports publics des bénéficiaires à l'aide sociale seront pris en charge dans le cadre de l'aide sociale, Mme Podio lui répond par l'affirmative.

Mme Induni, municipale de Cossonay, confirme que le processus sera compliqué mais insiste sur la nécessité de trouver une solution commune permettant à toutes personnes au chômage de trouver un emploi.

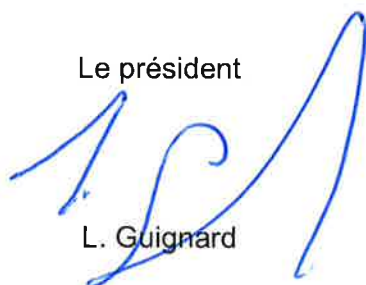
Le lieu de la prochaine séance n'a pas été décidé. M. Andreas Meyer, syndic de Féchy, propose d'accueillir la prochaine séance du Conseil, sous réserve de la disponibilité de la salle.

Le Président remercie M. Meyer.

La prochaine séance est définitivement fixée au jeudi 20 juin 2019 à 19h00 à la salle communale de Féchy.

La parole n'étant plus demandée, M. Guignard remercie la Municipalité de Vufflens-le-Château pour la collation offerte à la fin de cette assemblée.

La séance est levée à 20h40.

Le président

L. Guignard

Le secrétaire

E. Favre

Morges, le 1^{er} octobre 2018